

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ERMONT

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq du mois de septembre à 19 H 00

OBJET : FINANCES

Demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France dans le cadre du Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, le **18 septembre 2026**, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Xavier HAQUIN, Maire**

N°2026/129

Présents :

M. Xavier HAQUIN, **Maire**

Mme DEHAS, M. RAVIER, Mme CHESNEAU, M. LAROZE, Mme MÉZIÈRE,
M. JOBERT, Mme APARICIO TRAORÉ, **Adjoint au Maire**

M. CARON, M. BLANCHARD, Mme GUTIERREZ, M. HORNE, Mme LAPOUGE,
Mme AUROUX, M. DELBOSC, Mme GESPACH, M. HEBBAL, Mme PETIT,
Mme MANS, Mme DUTERTRE MAILLET, M. DUC, Mme DE CARLI,
M. FRANCOIS, Mme LACOUTURE, M. NINOUE, Mme CAUZARD,
M. BATTON, Mme DUPUY, M. MELO DELGADO, Mme ROUSSEAU, **Conseillers Municipaux**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE
M.KNOBLOCH
M. DUMAINE
Mme CUSTODIO

(pouvoir à Mme DEHAS)

(pouvoir à M. HAQUIN)

(pouvoir à Mme DUTERTRE MAILLET)

(pouvoir à M. MELO DELGADO)

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 35 (la condition de quorum est de 18 membres présents).

Etait absent : M. RUTH

Déposée en Sous-Préfecture le : 29/09/26

Publiée le : 30/09/26

Le Maire,



Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : **Mme LAPOUGE** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Délais et voies de recours :

Si vous désirez contester la présente décision, vous pouvez saisir le Tribunal Administratif de Cergy -Pontoise compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux, l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme des deux mois valant rejet).

OBJET :
FINANCES

Demande de subvention auprès de la Région Île-de-France dans le cadre du soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics

Sur la proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

VU la délibération n° CR 10-16 du 21 janvier 2016 relative à la mise en place du Bouclier de sécurité de la Région Île-de-France ;

VU l'avis de la Commission Affaires Générales, Finances et Innovation publique du 17 septembre 2026 ;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Ermont s'est dotée d'une Direction de la Tranquillité publique, comprenant une police municipale organisée en brigades de jour et de nuit, afin d'assurer une présence continue et une couverture de police de proximité sur l'ensemble du territoire communal ;

CONSIDÉRANT la nécessité de doter les agents de la police municipale des équipements nécessaires à l'exercice de leurs missions et à leur protection ;

CONSIDÉRANT la nécessité de remplacer l'antenne relais radio utilisée par la police municipale, devenue obsolète ;

CONSIDÉRANT la nécessité de poursuivre le développement des moyens opérationnels de la police municipale, notamment par l'acquisition d'un véhicule adapté aux besoins de la brigade cynophile ;

CONSIDÉRANT le dispositif de soutien de la Région Île-de-France en faveur de l'équipement des forces de sécurité et de la sécurisation des équipements publics, permettant une participation financière à hauteur de 30 % du coût hors taxes des équipements éligibles,

**Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL**

A l'unanimité des suffrages exprimés (34 voix),

- **SOLLICITE** une subvention auprès de la Région Île-de-France dans le cadre de son dispositif de soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics, à hauteur de 30 % du coût hors taxes des équipements éligibles ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention ainsi que tout document y afférent.

Pour extrait conforme,



**Le Maire,
Conseiller départemental du Val d'Oise,
Navier HAQUIN**



Police municipale acquisition d'un véhicule et d'une antenne radio

DEPENSES		RECETTES	
	H.T.		H.T.
Véhicule, sérigraphie et équipements	42 691,66 €	Conseil Régional (1)	14 118,32 €
Antenne Relais Radio	4 369,40 €	Participation Commune d'Ermont	32 942,74 €
TOTAL GENERAL	47 061,06 €	TOTAL GENERAL	47 061,06 €

(1) Aide Régionale dans le cadre du dispositif "Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics" du bouclier de sécurité 30% du montant HT des dépenses.



Vu.  être annexé à
délibération n°26.129 du 25/09/26
ERMONT, le...29/09/26
Le Maire,